Accusé de réception en préfecture 013-211300587-20240530-DELIB\_300524-01-DE Date de télétransmission : 31/05/2024 Date de réception préfecture : 31/05/2024

## COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mai 2024

N°2024/05/30/01 -OBJET : Dénomination des vestiaires du stade municipal Simon Barbier.

Le trente mai deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vingtquatre mai 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire.

<u>Etaient Présents</u> : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Emilie GERMAIN, Christine GARCIN-GOURILLON, Murielle GARZINO, Bernadette SAMUEL jusqu'au point 13 inclus, REYNOUD Henri, Sébastien THOMAS, Laurent JUGLARET, WAJS Alexandre, Marie-Pierre CALLET, FABRE Thierry, Lucie BABIN

Pouvoirs : Mathieu BONARD a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, Patrick LAFFITTE à Marc FUSAT

Absents excusés : Fanny ARSAC, Alain CHAIX, Bernadette SAMUEL à partir du point 14

Secrétaire de séance : Murielle GARZINO

Rapporteur: Monsieur Jean-Christophe CARRÉ

Monsieur Jean-Christophe CARRÉ rappelle à l'assemblée les travaux entrepris par la commune et terminés récemment concernant la démolition et la reconstruction des vestiaires du Stade Simon Barbier.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que François MAURISSANNE a été secrétaire du bureau du RCT (Rugby Club Toulonnais) à l'époque des frères Herrero et dont le club a été champion de France. Puis fin des années 90, à son arrivée dans la région, il participe à la création de l'école de rugby de Saint Rémy de Provence avant de se lancer en 2013/2014, avec une poignée d'amis, dans la création du club et de l'école de rugby OVALIVE.

Malheureusement, il décède brutalement en octobre 2015, à l'âge de 69 ans, sans pouvoir apprécier l'élan rugbystique qu'il a créé dans la vallée des Baux, terre de foot.

A ce titre, Monsieur le Rapporteur propose de nommer les vestiaires du stade Simon Barbier : « Vestiaires François MAURISSANNE »

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire d'attribuer la dénomination suivante : « Vestiaires François MAURISSANNE »

PRECISE que l'inauguration officielle aura lieu le mercredi 19 juin 2024

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le :31/05/2-24

Secrétaire de séance,

Murielle GARZINO

Le Maire

Jean-Christophe CARRE

Publication sur le site de la mairie le 13

Délai et voie de recours : la présente délibération du conseil municipal peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille (31, rue Jean-François Leca à 13235 MARSEILLE Cedex 2) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification